

K AIEROU
ENVREURIEZ
≡ AR BREZONEG

ESKOPTI KEMPER HA LEON

KALER II

Genver 1970

TAOLENN AN EIL KAIER "KENVREURIEZ AR BREZONEG" (Genver 1970)

Lodenn genta.- PEDENNOU HA LIDOU AN OVERENN

aotreet da arnod gand an Ao.'n Eskob Fave,
a-berz an Aotrou F. Barbu, Eskob Kemper ha Leon.

- | | |
|--|-------|
| 1. Ar genta Pedenn-veur (Kanon roman an Overenn) | 23-28 |
| 2. Ar bederved Pedenn-veur | 29-33 |

Eil Lodenn.- ETUDES ET DOCUMENTS

- | | |
|---|-------|
| 1. Problème pratique du "Levr-Overenn an dud fidel" | 1-10 |
| 2. Document: Instruction du Consilium liturgique sur les
traductions de textes liturgiques | 11-19 |
| 3. Document: Conseils du Chanoine Pencreac'h aux
candidats à la Licence | 20-22 |

+++++

D'AL LENNER.- Evid ar re a resev war-eun-dro an daou gaier kenta, ar Pedennou-meur a zo en eil kaier a zo laket stag ouz re ar haier kenta.

An trede kaier, dija war ar stern, a grogo gand notadennoù diwar-benn troadur ar Pedennou-meur. Bez'e vo ennañ, dreist-oll, ar pennadoù Skritur Zakr evid sulioù ar Horaiz (hag ar prefasoù). Fizians on eus hiviziken e teum a-ber da rei diouz renk ar pennadoù-lenn evid peb sul ha gouel.

par P.J. Nédélec

L'urgence du manuel pour les fidèles ne se discute pas, car tous ceux qui participent à des liturgies bretonnes, prêtres et fidèles, souffrent de cette lacune, à laquelle on remédie à coup de feuilles volantes...

Le contenu de ce manuel ne pose plus de problème en ce qui concerne l'Ordinaire de la Messe, étant entendu qu'on y insérera les prières eucharistiques et quelques préfaces.

Là où le problème attend une solution, c'est, d'une part, pour les mélodies des parties chantées de l'Ordinaire, d'autre part et surtout, pour le choix des cnatiques et psaumes à proposer pour: chant d'entrée, psaume responsorial, chant d'offertoire, de communion et de sortie.

Pour accélérer l'élaboration de ce répertoire, je prends sous mon bonnet de vous présenter quelques aperçus que voici.

A) ORIENTATIONS

Nous n'avons pas à subir la nouvelle liturgie, à nous en accommoder vaille que vaille, avec plus ou moins d'entorses. Il y a mieux à faire: nous y engager à fond.

Pour cela, bien plus que de traduire à la lettre ce qui est donné en latin ou en français, il faut d'abord saisir la visée essentielle: participation active du peuple aux parties de la messe qui lui reviennent. Secondement pour que cette participation soit fructueuse, qu'elle ne se fasse pas avec n'importe quoi, bien sûr, comme s'il était louable de remplacer les 150 psaumes par 150 Kantikou... Mais il y a un discernement à faire. Pour nous en rendre compte, disons un mot des différents chants de la Messe.

a) Un sort à part est à faire au Psaume responsorial, ou à refrain, parce qu'il fait partie de l'Ecriture et qu'il est intégré dans la liturgie de la Parole, son texte étant d'ailleurs relié directement aux lectures. Nous tendrons donc à le "faire passer" tel quel, dans une traduction fidèle, en encadrant les versets du texte sacré par un refrain, qui pourra être celui d'un cantique.

J'ai dit: nous tendrons à le faire passer... Mais notons la remarque de l'Introduction au Missel romain: "Cependant, pour que le peuple puisse plus facilement donner le refrain psalmique, on a choisi quelques textes de refrains et de psaumes pour les divers temps de l'année et pour les catégories de saints." Comme quoi la participation du peuple est tellement désirée que l'Eglise préfère assouplir le principe, même ici, où il est le plus net.

b) Le chant d'entrée est, lui aussi, intégré dans la liturgie, et les livres officiels en donnent un texte. Mais la souplesse prévue dans le choix du texte est nettement plus grande. L'introduction au Missel le précise:

"Le but est d'ouvrir la célébration, de donner une âme commune à l'assemblée, ainsi que de la faire entrer dans l'esprit du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la marche du célébrant vers l'autel... On peut employer soit l'antienne marquée au "Graduale", soit un autre chant convenant à l'action sacrée et au caractère du jour ou du temps."

Ceci se passe de commentaire: il ne viendra à l'idée de personne de donner un chant de Noël en Carême, ni à Pâques!

c) Le chant d'offertoire est destiné simplement à accompagner la procession des offrandes (qui se réduit souvent à peu de chose). Il a si peu d'importance dans le nouvel Ordo Missae, qu'il est précisé que, s'il n'y a pas de chant, on omet l'antienne d'offertoire; de plus, on prévoit expressément que le prêtre, en l'absence de chant, peut dire tout haut la prière sur le pain et sur le vin.

De quelle nature sera ce chant, s'il y en a un ? En dehors de l'indication que peut donner l'antienne d'offertoire, rien n'est précisé. Notre "Kinnigom oll ar zakrifis", avec le texte que nous lui connaissons, se trouve en avance sur l'action liturgique, puisqu'on n'en est pas encore au sacrifice. Paradoxalement, on peut dire que c'est comme chant d'entrée qu'il serait bien placé, avec son rappel des fins du sacrifice. Mais, en retouchant le texte, on se retrouve parfaitement en situation, le peuple exprimant dans son chant ce que dit le prêtre: "Kinnigom oll gand an Iliz - Ar bara "vid ar zakrifis..." Il en est de même avec l'autre cantique proposé, sur un air différent: "Kemerit, va Doue, Lodenn euz or bara..."

D'autres chants de louange à Dieu et de reconnaissance pour ses bienfaits peuvent être pris; mais il vaut mieux s'abstenir de chanter que de donner, par exemple, un cantique à la Sainte Vierge.

d) Chant de communion.- Ne parlons pas ici des chants qui font partie de la prière eucharistique (Sanctus, chant après la consécration) ou qui lui font suite (Pater, Agnus Dei). Venons-en tout de suite au chant de communion.

L'objet de ce chant est ainsi indiqué dans l'introduction au Missel: "exprimer l'union spirituelle des fidèles par l'union des voix, montrer la joie du coeur et rendre plus fraternelle la procession de ceux qui vont communier... On peut employer soit l'antienne indiquée au "Graduale", soit un autre chant approprié."

Nos Kantikou pour la communion sont beaux et variés. Leur inspiration, cependant, reste toujours limitée aux horizons un peu fermés d'une religion individuelle (ne disons pas: individualiste, car ce serait injuste). Il faudra travailler à en composer d'autres où s'exprimera mieux l'ouverture aux autres, la joie d'être unis, etc. Le répertoire français récent peut aider à trouver cette inspiration; je ne parle pas du style ou de l'expression, trop peu accessible au peuple. Nous avons besoin d'un nouveau "kantiker braz", comme on appelait M. Guillou il y a cent ans.

Un chant après la communion est prévu, mais expressément facultatif: il y a le choix entre la prière silencieuse et un chant, "hymne, psaume ou autre chant de louange". Il ne semble pas nécessaire, pour le moment, de charger notre répertoire d'une nouvelle catégorie. Cela se fera tout doucement.

e) Le chant de sortie n'est aucunement prévu dans le cadre de l'action liturgique, qui se clôt avec le "renvoi". Il est dit cependant dans l'introduction au Missel: "afin que chacun retourne à ses occupations, en louant et bé-nissant le Seigneur". Ainsi, ni obligation, ni prohibition concernant le chant de sortie. Chez nous, chacun verra le compte à tenir des traditions existantes, soit pour l'Angelus, soit pour un autre cantique.

B) MELODIES ANCIENNES ET NOUVELLES

Chacun peut sentir les choses selon son goût et son tempérament. Mais, si nous nous plaçons dans cette visée essentielle de la liturgie que j'ai rappelée: participation active du peuple, il me paraît utile de formuler des constatations (Libre à vous de les contester; dans ce cas, dites-le.)

a/ Ce n'est pas par conservatisme d'archéologue qu'on donne priorité aux airs anciens (pas tous, sans doute). C'est parce qu'on constate qu'ils mordent, et pas seulement sur les "vieux", mais tout autant sur les jeunes, même les enfants, dont on ne peut pas dire qu'ils sont nostalgiques du passé.

b/ Autre constatation: des mélodies nouvelles prennent aussi très facilement (ici aussi, disons: pas toutes). Déjà un commencement de sélection par l'usage se fait. Cette production est à encourager. J'aimerais bien que quelqu'un se propose pour regrouper tout ce qui a déjà été réalisé.

c/ Dernière constatation faite fréquemment dans les mélodies nouvelles: l'appui sur la syllabe non accentuée, surtout en finale, par exemple: "Ha peoh war an douar d'an dud a blij dezañ" ou bien "Pedom an Aotrou".

C'est normal en vannetais; c'est normal aussi chez nous quand la finale est accentuée, mais autrement c'est délicat. Je ne suis pas musicien, mais je pense avoir le sens du rythme, et je me demande: qu'est-ce qu'une musique où le rythme du texte parlé est contrarié, tué par celui de la mélodie? Sans doute faut-il laisser place à des exceptions, car il en est qui ne choquent pas, qui peuvent même être très heureuses.

Je ne m'étends pas plus sur ce chapitre

C) TEXTES ANCIENS ET NOUVEAUX

Ici, sauf pour l'immédiat et pour des raisons pratiques, je n'ai pas aussi fortement envie de dire: priorité aux cantiques traditionnels. Je m'en suis déjà expliqué plus haut: il nous faut des textes neufs. Mais il y a aussi un meilleur parti à tirer des kantikou anciens. Expliquons-nous.

1) Les textes nouveaux seront ou des traductions, ou des adaptations, ou des créations originales.

Le premier cas sera celui des psaumes, et il n'est certes pas aisé de couler des traductions fidèles dans le moule des Kantikou (rythme et nombre de pieds). J'ai cependant tenté quelques essais, qui vous seront soumis.

Pour les adaptations et les oeuvres originales, il en va autrement. On peut faire choix du rythme et de la mesure; on peut même cultiver la rime, chose très délicate et beauté supplémentaire; on peut enfin adopter telle mélodie ancienne, ou offrir le texte à un musicien pour qu'il l'habillement de neuf.

Je pense avoir le droit de signaler le grand écueil qui guette les auteurs de ces textes nouveaux: sur la pente d'une trop grande facilité et pour aller plus vite, c'est le recours aux chevilles inutiles - "ibillou da stanka an toull" - et l'abus des épithètes. Une langue dense et forte n'a que faire d'adjectifs qui n'ajoutent rien au sens. L'abbé Guillou était avare d'adjectifs; quand il en mettait, c'étaient des attributs ou de véritables

qualificatifs. D'autre part, quand il butait sur un rythme qu'il ne pouvait conclure, au lieu de placer un "ibill", il repartait à zéro, avec une formulation différente. D'où l'allure aisée et vigoureuse à la fois de ses oeuvres.

Un autre écueil, quand on s'inspire de thèmes bibliques, surtout à partir du français, c'est le langage inadapté, ou creux. Il faut retrouver la "primitivité" de la Bible, dont le langage initial était proche du nôtre.

2) Pour les Kantikou anciens, je ne puis que donner mon avis; vous verrez ce qu'il vaut.

a/ Ces Kantikou sont volontiers décriés par beaucoup de prêtres d'aujourd'hui pour leur faible valeur doctrinale et biblique, et pour leur ton moralisateur. Etant quelque peu orfèvre en la matière, puisque j'ai réalisé le recueil de 1942, ayant d'autre part suivi le mouvement liturgique depuis le temps des précurseurs (avant-guerre), je n'ai aucun embarras pour dire que pareille appréciation - ou dépréciation - est fausse et que nos kantikou ont un fonds plus riche et plus assimilable que le récent répertoire français. Ceci dit sans méconnaître les points faibles et, par endroits, les platitudes.

Je n'ai pas le temps de dresser un catalogue parallèle des "thèmes" du psautier (et des cantiques bibliques) et de ceux de nos kantikou. Celui qui pourra le faire sera le bienvenu.

Ce que je sais, c'est qu'un tel inventaire ferait voir les déficiences de nos kantikou dans le domaine de la pure louange et de l'action de grâce, ainsi que sur le chapitre du royaume et du peuple de Dieu. Ils sont trop axés sur la perspective du salut individuel, sur les "pratiques" de la prière et des sacrements, sur la crainte de l'enfer.

Cela est vrai. Mais, à l'opposé, il y a une richesse, ressassée, mais pas plus que dans les psaumes, dans l'expression de la confiance en Dieu et de l'amour, dans le regret du péché (le ton moralisateur, qui apparaît trop, peut être éliminé ou atténué).

Quant à l'apport du Nouveau Testament et de la tradition chrétienne, a-t-on remarqué que l'appartenance au Christ tient dans les kantikou une place de choix, non pas dans le langage de saint Paul (corps, tête et membres), mais dans un langage apparenté à celui de s. Jean (tronc et branches)?

On reproche encore à nos kantikou un défaut et un excès. Le défaut, c'est le silence sur le mystère pascal, l'économie rédemptrice. L'excès, c'est le pourcentage excessif des cantiques à la Sainte Vierge. Une chose m'a frappé: c'est dans des cantiques à la Vierge que se trouve le mieux magnifiée l'économie rédemptrice. Ne l'aviez-vous pas remarqué? Alors faut-il éliminer la Vierge Marie et chanter le mystère du salut sans elle? Qu'en dirait son Fils?

b/ Voyons maintenant, sans préjudice du répertoire nouveau dont j'ai dit que nous avons besoin, comment utiliser nos Kantikou comme chants du peuple à la messe. Rares sont ceux qui sont, dans leur intégralité, dans l'esprit de la célébration eucharistique. Mais tout change si nous procédons comme dans le nouveau Lectionnaire romain, qui "pique" des versets choisis d'un psaume déterminé: par exemple, Ps. 28 /1-2, 3ac-4, 3b, 9c-10. Ce procédé nous permet de tirer le parti maximum de notre trésor.

Grâce à cela, la maquette d'un Levr-Overenn, avec textes officiels et cantiques approuvés, peut déjà être élaborée. L'exécution pratique ne sera ensuite qu'une affaire de technique.

Je m'excuse de prendre les devants, en présentant déjà ici un début de projet assez détaillé. Il faut entrer dans le détail, soigner tous les détails. Si ce n'était pas du temps volé sur mon travail de traducteur, je pousserais jusqu'au bout. Ceux qui voudront bien le tenter seront les bienvenus. L'ébauche que je livre ici se borne à suivre l'ordre du recueil des Kantikou; mais il y aura un reclassement à faire selon les genres et les thèmes traités.

a) Pedennou diouz ar mintin: les 4 ou 5 premières strophes peuvent fournir un chant d'entrée. Mais la 1b est à changer. Donnons-lui une inspiration plus large: "Ar bed a-béz a gan ho kloar; Santel ha mad, c'hwi zo dispar."

b) Ar gourhemennou: deux mélodies; mais voyez-vous un autre emploi que celui de refrain psalmique pour le 1 et le 4 (celui-ci pour Ste Famille)?

c) Angelus: les trois ont leur place, semble-t-il.

n° 1) Spered Santel, 4 vers de 4 + 6 - Les strophes 1 et 2, c'est la prière "Veni sancte Spiritus" et l'oraison "Deus qui corda". La 3e strophe est à omettre, sans hésiter (la demande adressée à la Vierge est du ressort de Dieu).

5 & 6) Ar Gredo (4 vers de 8 pieds), prose rimée sans nerf. Que faire? Si on n'avait pas mieux, les strophes 4-11 exprimeraient le mystère du salut par le Christ. Mais c'est trop étiré, et c'est trop de travail que de ramener à 4 strophes, p.ex. en soudant 6a et 7a, et ainsi de suite.

n° 9) An ene devot da Jezuz (2 vers de 6 + 7). Si on élimine mièvrerie et emphase, garder les strophes 2,5,6,7 et 12. Cela change d'allure.

n° 11) Eüruz an hini (2 vers de 5 + 5) a une saveur de psaume (à part le "goude sin ar groaz" du 8b). Un air plus enlevé pour les couplets est bien souhaitable. On omettra les trois derniers couplets.

n° 13) Aman pell diouz an trouz (2 vers de 6 et 2 de 8) est trop limité aux ruraux, surtout avec la strophe 1b. Sera-ce mieux avec le changement que voici: "Selaouom mouez an traou krouet - 'Vid deski hent an eürusted"? Et puis, tous les couplets ne sont pas parlants: j'opterais pour 7, 8, 9 (?), 10 et 13.

n° 14) Gwerz ar Zul (4 vers de 7 + 6), chef-d'oeuvre littéraire de Guillou. L'air n'est pas populaire; mais rythme et mesure sont ceux de Kantik ar Folgoad, O Elez ar baradoz, Santez Mari Mamm Doue, Me a laka va fizians, Gwir vugale...

Quant au texte, de 5 à 9 c'est l'Evangile à peine paraphrasé (et magnifiquement); le 11 est une finale splendide; de 2 à 4, c'est trop moralisateur; le 1 reste bon, et on peut introduire le passage d'Evangile avec des morceaux du 10 et du 4: "Sentom eta ouz Doue, beb sul deom d'an iliz - Evid klevéd e gomzou ha 'vid ar zakrifis.- Tud vad, selaouit hirio levr kaer an Aviel: - Jezuz 'vo ar prezeger, selaouit e gentel."

n° 16 "Me zo kristen" est-il utilisable? L'air est passé de mode et, de plus, n'est pas breton. Quant au texte, on y retrouve la facture de Guillou, mais retouché je ne sais par qui (refrain et 3e couplet). La mesure (9-8-9-8) est d'un type peu fréquent; on la retrouvera au n° 23. Dootrine fort riche, sans lourdeur ni sécheresse; mais exemple typique d'un christianisme limité au plan individuel. Il y a bien, au couplet 4, le "Mab oun d'ah Iliz", mais l'ouverture se referme aussitôt et il n'y a pas un mot sur le peuple de Dieu, etc. Même s'il n'y a pas de solution pour l'instant, il fallait poser le problème.

n° 17 - à retenir la mélodie, pur joyau vannetais (4 vers de 8 p.)

n° 18 - "D'or mamm zantez Anna" (4 vers de 6 p., avec accents pairs). Cantique à Ste Anne? Non pas, sauf par ce premier vers du refrain. C'est une profession de foi, avec ceci de remarquable qu'au lieu de fidélité à une doctrine, il s'agit d'attachement à des personnes, avec la gradation: ste Anne, la Sainte Vierge, le Christ.

Comme couplets, je propose de garder seulement 5-6-7 et 12, peut-être aussi le 13, à condition de réparer le petit désastre du début, qui est rythmé à contretemps remplacer "C'hwí a zo.gallouduz" par "Rag c'hwí 'zo".

Ajoutons, à propos de ce cantique, la relation de l'expérience faite à Quimper, depuis 1966, pour la messe de Ste Anne aux fêtes de Cornouaille. Nous utilisons le refrain "D'or Mamm..." pour le chant d'entrée, avec des couplets traduits de l'introït du missel ("Gaudeamus" et Ps. 44). Dans l'ambiance de cette fête, ce ne sont pas, bien sûr, les couplets qui fixent l'attention de tous, bien que les fascicules bilingues y aident. Mais, justement, pour donner une âme commune à une assistance très nombreuse et fort mélangée, rien de tel que notre refrain.

Notons enfin que, le psaume responsorial étant (dans l'ancien lectionnaire) le même Ps. 44, les versets traduits à l'introït servent à nouveau, mais avec la mélodie et le refrain de "O Rouanez karet an Arvor". Inutile de dire que le but: faire participer les gens, était atteint.

n° 20- "Da feiz on tadou koz" est pauvre de contenu si on le compare au précédent. De plus, on ne lui trouve guère de place à l'intérieur de la liturgie de la messe. Mais il fait vibrer. A proposer comme chant de sortie.

n° 21- "Eun Doue a zeu d'ho kervel" (4 vers de 8-7-8-7), c'est du Guillou, débordant d'inspiration évangélique. On le décrit comme trop "moralisateur", mais, à ce compte, il faudrait supprimer bien des choses dans les psaumes, les prophètes et... l'Evangile. Aux temps de pénitence, sa place est plutôt entre les lectures que comme chant d'entrée. On peut l'alléger des couplets 3, 6 et 7, et même du refrain.

n° 23- "Poent ez eo deoh" (couplets de 4 v. 9-8-9-8, comme au n° 16) c'est encore du Guillou, sur le même thème, mais davantage dans le sens négatif des reproches au pécheur: font exception le premier et le dernier couplet. En omettant les couplets 5 et 6, on aura un meilleur équilibre.

n° 24- "An daou hent" sera un meilleur titre que "Araog an taolennou". Les couplets sont du type 4 vers de 8 p., très fréquent. On allègera sans dommage des couplets 1 et 4, peut-être aussi le 3.

n° 27- "Tremen 'ra peb tra": faut-il abandonner ce chef-d'oeuvre? Il est facile d'exécution, en faisant reprendre par la foule uniquement le diskan "Tremen 'ra peb tra". Mais où aurait-il sa place? Eh bien! la dernière strophe le rattache, par exemple, à l'épître de saint Pierre, 2e dim. Avent, année B. Ce n'est qu'un exemple, et sans doute est-il inattendu pour vous.

n° 31 "Ar varn diweza" (modèle fréquent de 4 v. de 7 + 6 p.) fournit un autre exemple inattendu. Les strophes 6, 8 et 9 s'adaptent à la fête du Christ-Roi, spécialement en année A.

*** Arrêtons ici ce petit aperçu, livré à votre appréciation, en renouvelant l'invite à poursuivre le travail.

P.J. N.

DOCUMENT - Instruction du "Consilium", du 25 janvier 1969,

sur la TRADUCTION DES TEXTES LITURGIQUES

NOTE PRELIMINAIRE (par P.J. Nédélec)

Bon nombre de ceux qui me lisent savent qu'après la parution, l'été dernier, de "Ar Pevar Aviel" et la recension assez sévère que j'en fis dans la "Semaine Religieuse" de Quimper, Maodez Glanndour a répondu dans le même organe. C'est sa finale qui nous intéresse ici :

"Il y a sans doute entre nous un désaccord plus profond et qui est senti dans la première partie de l'article. Nous n'avons pas la même façon de voir une traduction des Saintes Ecritures: "Le message évangélique, dit-il (il s'agit de moi), doit être repensé par le traducteur, recevoir une forme nouvelle." J'ai le tort d'être aussi littéral que possible, de penser que je n'ai pas reçu l'Esprit-Saint pour réécrire l'Evangile..."

J'ai cité intégralement ce passage. M. Glanndour, en me citant, fait des coupures inquiétantes. J'avais écrit: "Le message évangélique doit être assimilé profondément et repensé par le traducteur, pour recevoir une forme nouvelle et heureuse dans la langue des destinataires (du message)."

Nous allons avoir le plaisir de relire ceci, presque mot pour mot, au § 8 de l'Instruction du Conseil exécutif de la réforme liturgique, appelé couramment le Consilium.

Prendre acte d'un "désaccord profond" est pénible, mais doit être salutaire. Je n'en suis que plus heureux de constater mon "accord profond" et total avec l'Instruction du "Consilium", dont on va lire les passages essentiels (les numéros sont ceux du texte officiel).

Instruction du "Consilium" (25-1-69)

1. ... Bien qu'une partie importante de ces textes soient déjà traduits, il sera nécessaire d'en traduire encore; car de nouveaux textes liturgiques sont publiés ou en préparation du fait de la réforme en cours et, d'autre part, les traductions déjà faites demandent à être révisées après un certain temps d'expérience.

6. Les traductions ont pour but, dans la liturgie, de servir à annoncer aux fidèles la Bonne Nouvelle du salut, puis d'exprimer la prière de l'Eglise au Seigneur: "Les traductions liturgiques sont devenues la voix de l'Eglise" (Discours du Pape Paul VI aux participants du Congrès sur les traductions liturgiques, à Rome, 10 novembre 1965).

Pour atteindre de but, il ne suffit pas, quand on fait une traduction destinée à la liturgie, d'exprimer dans une autre langue le contenu littéral et les idées du texte original. Mais il faut s'efforcer aussi de communiquer fidèlement à un peuple donné et dans son propre langage, ce que l'Eglise a voulu communiquer par le texte original à un autre peuple et dans une autre langue. La fidélité d'une traduction ne peut donc être jugée seulement à partir de chaque mot ou de chaque phrase, mais elle doit l'être d'après le contexte exact de la communication liturgique, en conformité avec sa nature et ses modes propres.

7. Dans l'acte de la communication liturgique, en effet, il ne suffit pas de considérer ce qui est dit à la lettre dans l'original. Il faut aussi voir qui parle, à qui l'on parle, et comment on parle. Il faut donc viser à assurer la fidélité du message sous ses multiples aspects, spécialement: a) par rapport à ce qui doit être communiqué; b) par rapport aux destinataires de la communication; c) par rapport au mode et à la forme de communication.

(Document: Instr. du Consilium)

A) Fidélité par rapport à ce qui doit être communiqué.

8. Bien qu'il soit impossible de séparer complètement, dans l'acte de communication orale, ce qui est dit de la manière dont cela est dit, il est pourtant nécessaire, quand on traduit un message d'une langue dans une autre, de dégager le contenu du message pour lui donner une nouvelle forme, exacte et heureuse.

9. Pour découvrir le vrai sens d'un texte, on appliquera les méthodes scientifiques d'étude textuelle et littéraire élaborées par les spécialistes. Cet aspect de la tâche commune à tout traducteur est désormais connu. Il suffit d'en signaler quelques applications pour les textes liturgiques:

a/ 10. (S'il y a lieu, faire la critique textuelle, afin de pouvoir traduire sur le vrai texte original, ou du moins la leçon la meilleure.)

b/ 11. La signification des mots latins doit être cherchée en tenant compte de leurs usages historiques et culturels, chrétiens et liturgiques. (exemples des mots devotio, refrigerium, grex.)

c/ 12. On ne doit pas oublier que parfois l'unité sémantique (ce qui permet de saisir le sens) n'est pas le mot, mais la proposition complète. Il faut donc éviter d'obscurcir ou de gauchir le sens effectif du message par des traductions trop analytiques, qui donnent à chaque mot, ou à certains mots, un relief exagéré.

Par exemple, dans le Canon romain, l'accumulation des mots latins "ratam, rationabilem acceptabilemque" renforce le sens épictétique de la prière. Mais, en certaines langues, l'emploi de trois adjectifs peut aboutir à l'effet inverse et diminuer la force de supplication du texte.

d/ 13. Nombre de mots ou d'expressions, pour être compris correctement, doivent être replacés dans leur contexte historique, social et rituel. (Exemple: dans les oraisons du Carême, le mot "jejunium".).

B) Par rapport aux destinataires de la communication.

14. Une traduction a plus ou moins de valeur suivant l'usage auquel elle est destinée. Etant donné la nature des assemblées liturgiques auxquelles sont destinées les traductions, on tiendra compte des points suivants:

1) 15. La langue employée sera usuelle, c'est-à-dire accessible à la majorité des fidèles parlant la même langue et se rassemblant habituellement pour le culte, y compris "les enfats et les gens simples" (Paul VI, discours cité).

Il ne s'ensuit pas que cette langue doit être vulgaire, car elle doit toujours être "digne des réalités très hautes qu'elle exprime" (ibid.) et irréprochable au plan littéraire.

D'autre part, l'emploi d'une langue usuelle ne supprime pas la nécessité d'assurer une catéchèse suffisante pour initier les fidèles au sens propre, biblique et chrétien, de certains mots ou phrases. On ne peut pourtant pas exiger habituellement des fidèles une culture littéraire spéciale pour que l'ensemble des textes liturgiques leur soit accessible.

Il faut noter enfin que, si la communication utilise souvent des textes de nature vraiment poétique, cela ne s'oppose nullement à l'emploi d'une langue usuelle.

2) 16. Pour que les auditeurs d'un texte en reçoivent le message dans le sens voulu par la liturgie, il faut encore veiller à ces points:

a/ 17. Lorsqu'on emploie des termes de la langue usuelle ayant une portée "religieuse", on vérifiera si leur usage correspond vraiment au sens chrétien visé, ou s'il peut s'y ajuster correctement. Ces termes peuvent, en effet, véhiculer un sens pré-chrétien, pseudo-chrétien, post-chrétien, ou même anti-chrétien. On jugera donc si le mot ou l'expression est à même d'acquérir un sens chrétien exact, grâce à l'expérience du culte et à la foi de la communauté.

Exemple: en grec biblique, on a souvent évité le mot "hieros" (sacré), trop lié aux cultes païens, et on lui a préféré le mot plus rare "hagios". (Exemples encore: l'évolution, en latin liturgique, du verbe "mereri" (mériter),

Document: Instruction du Consilium.

et le cas du concept biblique "hesed - eleos - misericordia", qui n'est pas exactement rendu par des mots comme le français "miséricorde", dérivant cependant littéralement du latin "misericordia".)

b/ 18. Il arrive souvent qu'on ne trouve dans la langue usuelle aucun mot qui rejoigne exactement le sens biblique ou liturgique du terme à traduire (par exemple, la "justice" biblique). Il faut alors choisir le mot qui sera le plus susceptible, grâce à son usage répété dans la catéchèse et la prière, d'être chargé du sens biblique et chrétien voulu par la liturgie. C'est de cette façon que le grec "doxa" et le latin "gloria", choisis pour traduire l'hébreu "kabôd", ont acquis un sens biblique qu'ils n'avaient pas à l'origine.

De même peut-il arriver que les langues modernes n'aient pas de termes capables de rendre la pleine signification liturgique d'un mot latin. C'est le cas pour "mysterium": une traduction moderne serait inexacte, qui ne laisserait entendre, pour les fidèles moins avertis, que quelque chose de caché, sans évoquer la réalité surnaturelle qui est communiquée dans un signe sensible.

c/ 19. Dans la plupart des langues modernes, aujourd'hui devenues moyen de communication liturgique, il sera nécessaire de façonner progressivement une langue biblique et liturgique adaptée. En général, on obtiendra un meilleur résultat en retenant des mots ordinaires qui se chargeront de sens chrétien, qu'en recourant à des mots rares et savants.

3) 20. La prière de l'Eglise est toujours celle d'un groupe déterminé, rassemblé en tel lieu, à tel moment. C'est pourquoi il sera souvent insuffisant, dans la liturgie, d'avoir traduit avec une exactitude purement verbale et matérielle des textes formulés à une autre époque et dans une autre culture. Il faut que la communauté rassemblée puisse faire du texte traduit sa prière vivante et actuelle, et que chacun de ses membres puisse s'y retrouver et s'y exprimer.

21. C'est pourquoi, en traduisant les textes liturgiques, il est souvent nécessaire de faire de prudentes adaptations. A ce sujet, plusieurs cas doivent être distingués:

a/ 22. La traduction mot à mot du texte est souvent celle qui assure meilleure communication. Par exemple, quand on traduit dans une langue romane: "Pleni sunt caeli et terra gloria tua".

b/ 23. Parfois, au contraire, les images doivent être modifiées pour maintenir la vraie signification. Ex. "locus refrigerii" en pays nordiques.

c/ 24. Parfois, c'est la conception même des réalités exprimées qui est difficile à comprendre, soit parce qu'elle choque le sens chrétien actuel (ex. "terrena despicere", ou "inimicos s. Ecclesiae humiliare digneris"), soit parce qu'elle ne touche plus nos contemporains (ex. certaines expressions anti-ariennes), soit parce qu'elle ne se prête pas à la prière actuelle (ex. certaines allusions à des formes pénitentielles périmées).

Dans ces cas, il ne suffit pas de supprimer ce qui ne va pas, il faut trouver comment exprimer en langage actuel des réalités évangéliques équivalentes. Ces adaptations demandent une grande attention: car il ne suffit pas qu'elles répondent à la mentalité contemporaine et au goût esthétique, il faut qu'elles expriment une doctrine sûre et une spiritualité authentiquement chrétienne.

C) Fidélité par rapport au mode et à la forme de communication.

25. La manière de dire et de parler est partie intégrante de la communication orale. Aussi, lorsqu'on rédige un texte liturgique, la forme "oratoire" - ou, d'une manière improprement dite, mais usuelle, la forme "littéraire" - est de la plus grande importance. Plusieurs aspects sont à noter:

1) 26. (En résumé: le style de chaque texte dépend d'abord de la nature de l'acte rituel qui s'exprime en paroles: acclamation, supplication, lecture...)

2) 27. (Le texte à traduire se présente comme un donné littéraire, avec ses caractéristiques tenant au genre.) Par exemple, dans les oraisons romaines, la structure formelle globale, le cursus, l'expression du respect, la concision.

28. Parmi ces éléments caractéristiques, il importe de distinguer ceux qui sont essentiels au genre littéraire et ceux qui sont accessoires. Les premiers seront, autant que possible, à garder dans la traduction, soit tels quels, soit équivalement. Ainsi peut-on respecter la structure générale des oraisons romaines: titulature divine, motivation de la demande, conclusion. D'autres éléments devront être recréés selon le génie de chaque langue (cadence oratoire, harmonie du discours, etc.).

29. Il faut noter que, lorsqu'une propriété est essentielle au genre littéraire (p.ex. l'intelligibilité à l'audition pour les prières présidentielles), elle l'emportera sur d'autres moins significatives (p.ex. une fidélité purement verbale).

APPLICATION AU CAS DE L'ECRITURE SAINTE

30. Parmi les textes liturgiques, l'Ecriture Sainte a toujours occupé une place privilégiée, parce que l'Eglise reconnaît dans les Livres Saints la Parole de Dieu consignée par écrit (cf. Constitution "Dei Verbum", n.9). ... La révélation qui nous est ainsi communiquée ne peut être complètement détachée de la forme littéraire dans laquelle elle nous est transmise. C'est la raison pour laquelle, dans les traductions de la Bible destinées à la liturgie, les caractéristiques oratoires ou littéraires des divers genres représentés dans l'Ecriture doivent être respectées d'une manière toute spéciale. Cela vaut, en particulier, pour la traduction des psaumes et des cantiques bibliques.

31 Les traductions bibliques doivent, dans la liturgie romaine, "être conformes au texte liturgique latin" (Instr. du 26-9-64, n. 40 a). Elles ne doivent être aucunement une paraphrase du texte biblique, même s'il est difficile à comprendre. Elles ne doivent pas davantage intégrer, avec ou sans parenthèses, des expressions ou des phrases explicatives: tout cela ressort à la catéchèse ou à l'homélie.

32. Il ne faut pourtant pas exclure, en certains cas, des traductions... faites de préférence à partir des textes originaux des Livres Saints...

APPLICATION AUX AUTRES TEXTES

33. Certaines formules eucharistiques et sacramentelles (p.ex. prières consécratoires, anaphores, préfaces, exorcismes, etc.) doivent être traduites complètement et fidèlement, sans variantes, omissions ou insertions. Le texte, en effet, a une élaboration théologique et conceptuelle bien précise, étudiée en chacun de ses mots. Si le texte est ancien, certains termes latins offrent des difficultés de vocabulaire ou d'interprétation, à cause de leur usage ou de leur sens très différent du terme correspondant dans les langues modernes: la traduction demandera alors des éclaircissements, et parfois quelques paraphrases, pour bien exprimer le vrai sens original, qui est - le cas n'est pas rare - intraduisible mot à mot. Pour un texte moderne, cette difficulté sera beaucoup moins grande, puisqu'il utilise une terminologie et un langage plus proches des conceptions de l'homme d'aujourd'hui.

34. Les "oraisons" de l'ancien patrimoine romain, très concises et très denses de pensée, pourront être traduites plus librement... (conserver les idées, en élargissant et modernisant la formulation).

35. (Veiller au style propre de textes comme les acclamations.)

36. (Textes destinés au chant: indications détaillées.)

37. Les hymnes... doivent le plus souvent faire l'objet d'une nouvelle élaboration...

REFLEXIONS APRES LECTURE

(P.J. Nédélec)

Qu'il me soit permis d'abord d'exprimer notre résolution, dans ces "Kaierou Kenvreuriez ar Brezoneg", de fuir la polémique, chose négative et néfaste. En préliminaire au texte de l'Instruction, j'ai jugé indispensable, pour la franchise et la clarté, de faire état de ce "désaccord profond" que reconnaît, de son côté, Maodez Glanndour. C'est suffisant pour ce chapitre.

Ce qu'il nous faut, c'est du travail constructif. En premier lieu, produire de beaux textes liturgiques, capables d'exprimer la "prière vivante et actuelle" (n° 20) de tous nos frères bretonnants, y compris "les gens simples", comme le demande le Pape.

Au lieu de livrer ces textes comme du pain tout cuit, un organe d'étude comme celui-ci veut associer ses lecteurs à leur élaboration et à leur mise au point. C'est pour permettre cette participation que nous prendrons sans cesse comme point de départ les textes originaux et que nous donnerons des annotations substantielles (parfois de véritables études sur des problèmes de grammaire ou de stylistique bretonne), des possibilités de choix et d'amendements - chose expressément prévue par l'Instruction, fin du n° 1.

Une autre remarque s'impose tout de suite. L'Instruction du Consilium vise, ainsi que le dit le titre complet, "la traduction des textes liturgiques pour la célébration avec le peuple". Il s'agit donc d'un type de traduction, caractérisé par sa destination, alors qu'il peut exister d'autres types (version savante, littéraire, etc.). Par suite, certaines des règles, surtout dans la partie concernant "les destinataires de la communication" (n. 14-24), ne s'appliquent parfaitement qu'aux traductions liturgiques.

+++++

DOCUMENT ANNEXE: Conseils du Chanoine PENCREAC'H

aux candidats à la licence (1917)

*** Ce document est rare, à coup sûr. C'est une plaquette de 32 pages in-8°, imprimée à Brest en 1917, au titre assez imprécis: "Grammaire latine: Syntaxe des Propositions". Professeur au collège N.D. de Bon-Secours à Brest, M. Pencreac'h (1880-1968) guidait de nombreux candidats à la licence.- En préambule à la syntaxe des propositions, il fait des remarques d'ordre général. Ayons soin de noter qu'elles concernent le latin des auteurs classiques (Cicéron, Virgile, etc.), non celui des Pères de l'Eglise.

Quand il a compris le sens général d'un texte, l'élève se frotte les mains et dit: "Ca y est!" - Oui, ça y est, sans doute, car la grande affaire est de comprendre; mais elle n'est pas la seule. C'est quand on a compris que commence le vrai travail de traduction.

... Les procédés usuels de construction latine et française sont parfois semblables et souvent différents.

On peut taire les ressemblances, car l'élève n'est que trop porté à juger le latin d'après le français ou à calquer le français sur le latin. Mais ce qu'il faut bien savoir, ce sont les différences essentielles entre le latin et le français.

1) Le latin est plus pauvre que le français; c'était la langue d'un peuple peu cultivé de lui-même et qui emprunta aux Grecs plus de 6.000 mots. Il est pauvre surtout en substantifs, au contraire du français: dans sa phrase, c'est le verbe qui domine.

Il recourt souvent à des mots vagues comme res, aux pronoms neutres hoc, id, illud, ayant valeur de noms, et donne souvent une foule de

sens au même nom, comme "acies" ou "ratio". Ainsi ratio signifie: calcul ou compte, souci ou soin, raison ou intelligence, principes, science, doctrine, système ou théorie, raison d'agir ou motif, et bien d'autres choses encore! Dans beaucoup de cas, ce mot est encore déterminé par un génitif qui porte le sens principal, sinon unique, comme il arrive dans les locutions: "divinae religionis ratio" = religion, "humani officii ratio" = humanité, "scribendi consilium ratioque" = style. A l'opposé, le français possède habituellement un substantif propre pour chacun des cas où l'on rencontre ces mots vagues, ces pronoms imprécis, ces mots à sens multiples, ces locutions complexes.

2) Le latin est concret, tandis que le français est abstrait. Les Latins exprimaient les choses telles qu'elles tombaient sous les sens. Ils disaient, par exemple: "clamores admirantium", mot à mot: les clameurs de gens qui admirent, et non comme en français: "les cris d'admiration".

3) Le latin est périodique, tandis que le français est coupé. Le latin aime à subordonner les idées secondaires à l'idée principale et recherche l'ampleur de la phrase: c'est une langue d'orateurs. Le français, au contraire, aime les phrases courtes, qu'il coordonne, en vue d'obtenir plus de simplicité et de clarté.

Aussi, quand on passe d'une langue à l'autre, est-on souvent obligé d'échanger entre eux deux mots, deux expressions, deux constructions, de traduire un verbe latin par un substantif français et, pour peu que la phrase latine soit longue, de la couper, pour la bien rendre.....

Nota.- Il apparaît tout de suite que le latin des Pères et de la liturgie, enrichi par plusieurs siècles d'emprunts au grec et de culture intellectuelle, ne vérifie pas totalement les deux premiers traits, pour lesquels le breton est dans la situation du latin classique. En revanche, le troisième trait est bien demeuré dans le latin d'Eglise, et le goût des phrases courtes est commun au breton et au français.

+++++

POUR CONCLURE CES GENERALITES

L'Instruction du Consilium trace des orientations nettes et larges, à l'usage des peuples et des parlers du monde entier. En faire l'application au cas de notre breton est notre affaire, et pas une mince affaire.

Nous avons eu des devanciers, car le métier de traducteur fut largement exercé en matière d'ouvrages religieux bretons. On sait à quel point, jusqu'au siècle dernier, ces devanciers furent esclaves de la lettre du latin ou du français. En 1872, on imprimait encore "Explication euz ar C'hatekis, pe Abreje euz ar Feiz, evit Escopti Kerne", où questions et réponses gardaient leur formulation du 18^e siècle. Exemple: "Da betra e renonsom-ni en or badiziant? - D'an drouk-speret, d'e vombansou ha d'e oevrou."

C'était cela le "brezoneg beleg", dont La Villemarqué, dans sa longue préface aux "Kanaouennou Santel" de l'abbé Henry (1^{ère} éd., 1842), pressait le clergé breton de se défaire. - Encore un document peu connu!

Dieu merci, la littérature religieuse en breton de notre temps, depuis plusieurs générations, emploie une langue plus pure et unifiée. Ceci sera notre souci permanent. Un traducteur isolé, même possédant à fond le "génie" de la langue, ne saurait tout seul trouver à tout coup l'expression bretonne heureuse et juste. Mais, à plusieurs, cela devient possible et on aboutit à un texte qui semblera couler de source, rejoignant, autant qu'il est possible, le jaillissement de la Parole de Dieu dans son expression première et originale.

P.J. N.